

## Pham Minh Hoang : un ami en prison

*Par Michel Trân Duc*

*Chef de projet informatique, ami de Pham Minh Hoang et membre du parti prodémocratie Viêt Tân*

Voici l'été. Pour l'immense majorité des gens, c'est : «Vacances, j'oublie tout». Pour ma part, impossible d'oublier un ami en prison à dix mille kilomètres de Paris.

Il s'agit du blogueur franco-vietnamien Pham Minh Hoang, qui a déjà passé plus de onze mois en détention provisoire au Vietnam pour avoir critiqué sur Internet l'action du gouvernement communiste. D'abord fixé au 14 juin 2011, son procès a été finalement reporté sine die à la dernière minute.

Arrivé en France au début des années 70, Pham Minh Hoang est revenu au pays depuis une dizaine d'années pour enseigner les mathématiques. Il voulait mettre sa compétence au service de l'éducation des jeunes Vietnamiens. Témoin des maux de la société locale : injustices sociales, corruption endémique, abus de pouvoir perpétrés par les autorités, il a mis par écrit ses opinions et publié ses textes sur son blog sous le pseudonyme Phan Kien Quoc.

Dans ses textes, il se révoltait contre les injustices sociales flagrantes. Il se moquait de la désinformation du gouvernement vietnamien à propos de la question de la souveraineté nationale. Il s'alarmait de la destruction de l'environnement sur les hauts plateaux du centre à cause du projet d'exploitation minière de la bauxite. Dans son dernier texte, il appelait le régime communiste à appliquer réellement la politique de réconciliation nationale, à s'ouvrir à la démocratie et au multipartisme, non pas seulement dans les mots mais surtout dans les faits, au nom de l'intérêt supérieur de la nation.

Hélas, exprimer librement ses opinions est un crime au Vietnam, pour peu que ces opinions n'aillent pas dans le sens voulu par les autorités. En effet, malgré tout ce que peuvent dire les médias d'Etat, critiquer l'action gouvernementale est un crime selon l'article 88 du code pénal. Au Vietnam, appartenir à un parti politique autre que le Parti communiste est un crime selon l'article 79 du code pénal. Pham Minh Hoang est membre de Viêt Tân, un parti d'opposition dont le but est de construire la démocratie par la lutte non violente. Pour cela, Pham Minh Hoang est accusé de complot contre le gouvernement et risque la peine de mort.

Pourtant, en vertu de la déclaration universelle des droits de l'homme et la convention internationale sur les droits civils et politiques, nul ne doit être emprisonné pour l'expression pacifique de ses opinions. Mais les lois vietnamiennes sont en contradiction avec ces textes et avec la propre constitution du pays. Quoiqu'en disent ses représentants, il n'est pas un Etat de droit. Les faits sont là. Comme Pham Minh Hoang, des dizaines de militants prodémocratie sont actuellement en prison sur la base des lois liberticides. Ils sont des «otages» que le régime vietnamien détient afin de dissuader toute contestation sociale et politique.

Depuis son arrestation le 13 août 2010, la famille, qui réside en France, du blogueur et ses amis ont multiplié les actions pour demander sa libération : pétition, manifestation devant l'Assemblée nationale, veillée de prière à Notre-Dame de Paris. De son côté, le Quai d'Orsay a fait valoir son droit de protection consulaire. Nos diplomates se démènent pour obtenir sa libération. Mais le régime vietnamien est entêté et refuse toute libération au prétexte que Pham Minh Hoang fait partie de Viêt Tân.

Le mois dernier, pourtant, l'écrivaine dissidente Trân Khai Thanh Thuy, également membre de Viêt Tân, a été libérée par Hanoi et expulsée vers les Etats-Unis. Le Département d'Etat américain aurait-il plus de moyens de pression que le Quai d'Orsay ?

